

Département
du Doubs

N° 157/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 10 septembre 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 25 septembre 2018,

Objet de la délibération :

Renouvellement contrat enfance jeunesse (CEJ) pour le secteur d'Amancey

Nombre de membres	
- En exercice :	99
- Présents titulaires :	65
- Absents :	
• Dont suppléés :	6
• Dont représentés :	6
• Excusés :	6
• Non excusés :	16
- Votants :	76*

*Mme Leblanc-Vichard a quitté la séance à 21h15

Résultat du vote

- Pour : 74
- Contre : 0
- Abstention : 2

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le dix-sept septembre,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité à Myon sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Roland Jean-Louis à Mme Calvi Virginie, Mme Chanudet Djamila à M. Chabod Gérard, Mme Petitet Marie-Jeanne à M. Ducret Sylvain, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Vergey André à M. Faivre-Pierret Christophe
Procuration	Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Guinchard Jean-Pierre par M. Membre Maurice, M. Daudey Louis par M. Deliot Emmanuel, M. Bonnefoi Frédéric par M. Saugot Denis
Suppléé(e)s	Mmes Fietier Danièle & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Bardey Philippe, Nicolet Jean-Paul, Simon Gilles & Bruchon Pierre.
Excusé(e)	Mmes Muller Valérie, Faillenot Maryse, Breuillot Christine, Ragot Maryvonne, Kowal-Bondy Nathalie, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Teles Patrick, Doney Jean-Marie, Debray Michel, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Chaussarot Michel, Petetin Yves, Paul Jacques & Bourquin Michel
Absent(e)s	

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Daniel Pernin, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Il y a lieu de renouveler le CEJ avec la CAF sur le secteur d'Amancey pour la période 2018-2021 et concernant les activités suivantes :

- RAM/Ludothèque
- Activités extra scolaires
- Multi accueil BADABOUM

Ce CEJ permettra d'intégrer les prestations des CEJ des secteurs de Quingey et d'Ornans, pour les compétences transférées à la CCLL, au fur et à mesure des échéances des CEJ en place soit 2019 pour Quingey et 2020/2021 pour Ornans.

Pour les compétences transférées de la CCLL vers les communes ou syndicats, les aides de la CAF déterminées dans le CEJ renouvelé seront versées directement par la CAF auprès des structures concernées par la reprise de compétence.

Le conseil communautaire, invité à se prononcer, à la majorité, Mme Bordy et M. Bouquet ne prenant pas part au vote, autorise le Président à signer la convention avec la CAF pour le renouvellement du CEJ sur le secteur d'Amancey.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

025-200068070-20180917-157-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2018
Affichage : 15/01/2018

Fait et délibéré en séance, le 17.09.18

Pour Extrait conforme,
Communauté de Communes
Loue Lison Jean-Claude GRENIER
7, rue Edouard Bastide, Président
25290 ORNANS